



Bail pour terrasse et parking

Par **Nadou18**, le **22/02/2014** à **21:23**

Bonjour, je suis en location depuis 3 ans dans un appartement et je me pose une question. À mon entrée dans l'appartement j'ai signé deux baux: un pour le logement et un autre pour la terrasse et le parking non privatif. Est ce légal de faire payer en sus pour la terrasse et le parking sachant que n'importe qui peut s'y garer?
Merci d'avance pour votre réponse.
Nadège.

Par **Nadou18**, le **25/02/2014** à **12:16**

Besoin de votre aide s'il vous plait!